

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 9 avril 2026

Appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour la transformation de bureaux en logements en Île-de-France : 61 projets lauréats retenus, pour un potentiel de 8 200 logements

Marc Guillaume, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, félicite les maîtres d'ouvrage publics et privés des 61 projets lauréats visant à soutenir et accélérer les projets de transformation de bureaux en logements en Île-de-France, en réponse à l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) lancé le 7 avril 2025 et clôturé le 15 juin.

Issus d'une sélection réalisée par les services de l'État sur les 101 dossiers déposés, ces 61 dossiers lauréats représentent un total de 8 200 logements dont 4 400 logements sociaux et 1 000 logements locatifs intermédiaires.

Chaque dossier de candidature a été analysé au regard du caractère diversifié et abordable des programmations de logements, de l'équilibre économique, de la qualité architecturale et environnementale du projet et de l'insertion dans le contexte urbain.

Cet AMI met en lumière un vivier d'opérations répondant au double enjeu de renouvellement urbain et de mixité sociale, en produisant non seulement des logements familiaux, mais aussi des logements à destination des jeunes (plus de 3 900 logements à destination des étudiants), des résidences sociales ou des pensions de famille, dans des territoires à fort enjeu (communes déficitaires, quartiers de gare du Grand Paris Express).

Tous les projets lauréats bénéficieront d'un accompagnement technique et réglementaire des services de l'État afin de faciliter et accélérer leur réalisation.

Parmi ces projets, une trentaine a pu bénéficier d'un appui financier spécifique dès 2025, avec 35M€ de subventions du fonds national d'aides à la pierre (Fnap), dont 15M€ de bonification exceptionnelle, 4,9 M€ de la mesure dédiée au recyclage des friches du Fonds vert et plus de 1M€ de subventions majorées de l'Agence nationale de rénovation urbaine (Anru).

Près de 2 900 logements sociaux issus des lauréats de cet AMI ont été agréés en 2025, représentant 10% du total régional d'agréments et confirmant la part croissante de la transformation de l'existant dans la production de logements en Île-de-France.

Par ailleurs, 8 collectivités des Hauts-de-Seine et de Seine-Saint-Denis seront accompagnées, en partenariat avec l'établissement public foncier d'Île-de-France (Epfi) et la Banque des Territoires, pour réaliser un diagnostic de leurs gisements fonciers et favoriser l'émergence d'opérations de transformation de bureaux en logements.

Pour retrouver la liste des lauréats :

<https://www.drihl.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr>

<https://www.driat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr>

Contact presse :

Préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris

01 82 52 40 25 / pref-presse@paris.gouv.fr

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>

